



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 13 septembre 1995 — N° 73

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Roger Bertrand**

QUÉBEC

13 septembre 1995

13 septembre 1995

Le mercredi 13 septembre 1995

N° 73

Séance extraordinaire

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Marsan (Robert-Baldwin) dépose:

Un relevé de la situation de la liste d'attente de l'Hôpital Sainte-Justine, en date des 15 novembre 1994, 27 juillet et 22 août 1995.

(Dépôt n° 630-950913)

Motions sans préavis

Mme Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne) propose:

13 septembre 1995

QUE l'Assemblée nationale souligne le prix de distinction décerné au Canada par la Fédération internationale des femmes d'affaires et professionnelles comme le pays ayant réalisé les plus grands progrès dans l'amélioration de la condition féminine depuis la troisième Conférence mondiale sur les femmes, tenue en Nairobi en 1985.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Parizeau, premier ministre. Cette motion se lit comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote, conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes :

Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?

☐ 1 OUI

☐ 2 NON

Do you agree that Québec should become sovereign, after having made a formal offer to Canada for a new Economic and Political Partnership, within the scope of the Bill respecting the future of Québec and of the agreement signed on June 12, 1995?

13 septembre 1995

☐ 3 YES

☐ 4 NO

À la fin de son intervention, M. Fournier (Châteauguay) propose:

QUE la motion en discussion soit amendée:

a) par l'ajout, dans la première ligne du deuxième alinéa, après le mot «devienne», des mots «un pays»;

b) par le remplacement, dans la première ligne du troisième alinéa, du mot «sovereign» par les mots «a sovereign country».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote, conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes :

Acceptez-vous que le Québec devienne un pays souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?

☐ 5 OUI

☐ 6 NON

Do you agree that Québec should become a sovereign country, after having made a formal offer to Canada for a new Economic and Political Partnership, within the scope of the Bill respecting the future of Québec and of the agreement signed on June 12, 1995?

☐ 7 YES

13 septembre 1995

☐ 8 NO

13 septembre 1995

Le débat se poursuit tant sur l'amendement proposé par M. Fournier (Châteauguay) que sur la motion principale présentée par M. Parizeau, premier ministre.

À 13 h 04, M. Bélanger, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Affaires prioritaires

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Parizeau, premier ministre, portant adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada, ainsi que sur la motion d'amendement de M. Fournier (Châteauguay).

Au cours du débat, M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle, adresse à la présidence une demande de directive concernant l'usage de micro-ordinateurs par les députés, dans la salle de l'Assemblée, pendant les séances de cette dernière. M. Lefebvre allègue notamment que cette pratique contrevient à l'article 32 du Règlement.

M. Brouillet, vice-président, prend la question en délibéré et demande que l'on s'abstienne d'utiliser ainsi un micro-ordinateur jusqu'au prononcé de la directive.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Parizeau, premier ministre, portant adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada, ainsi que sur la motion d'amendement de M. Fournier (Châteauguay).

13 septembre 1995

À 17 h 55, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 04.

Affaires prioritaires

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Parizeau, premier ministre, portant adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada, ainsi que sur la motion d'amendement de M. Fournier (Châteauguay).

Le débat est ajourné sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement.

À 22 h 39, sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 14 septembre 1995, à 10 heures.

Le Président

ROGER BERTRAND